

Rechtsprechung / 1. Kernstrafrecht / 1.3 Schwerpunkt Strafen und Massnahmen

Nr. 52 Tribunal fédéral, Cour de droit pénal, Arrêt du 5 août 2011 dans la cause X. contre Ministère public du canton du Jura – [6B_27/2011](#)

Art. 29 al. 2 Cst.; art. 62d al. 2, 64 al. 3 CP: libération conditionnelle de l'exécution d'une peine privative de liberté assortie d'un internement; préavis de la commission interdisciplinaire; droit à une détermination motivée; recours.

Bien qu'il ne constitue pas une décision au sens formel, le préavis de la commission interdisciplinaire prévue à l'art. 62d al. 2 CP revêt un...

Dieses Dokument ist für Abonnenten oder Pay-per-Document-Kunden zugänglich.

Abonnieren →

Kaufen →

Login